

Le Conseil Communautaire de Billom Communauté s'est réuni le 19 décembre 2022 à la salle des fêtes de St-Julien-de-Coppel sous la présidence de Gérard GUILLAUME, président. Les délibérations suivantes ont été approuvées :

N°80	Culture	Ecole de musique : nouvelle grille tarifaire et tarif complémentaire	Approuvé *
------	---------	--	------------

En 2019, lors du rapprochement de l'école de musique de Billom Communauté et de l'école Bruit'sonnière (école associative de l'ex CC de Mur-ès-Allier), une nouvelle grille tarifaire avait été proposée.

Sur proposition de la commission culture, le conseil communautaire accepte une augmentation générale des tarifs d'environ 5 % à compter de la rentrée 2023.

Éveil musical en milieu scolaire : dans le nouveau projet d'établissement, il a été inscrit de créer davantage de liens entre l'école de musique et les écoles. Trois écoles par an peuvent ainsi bénéficier d'une découverte musicale de 3 séances d'une heure chacune. En 2021, seule la commune de Beauregard a bénéficié de ce dispositif pris en charge par l'EPCI.

Dans le cas des écoles souhaitant un travail plus long, il est proposé d'établir une convention entre Billom Communauté et l'école pour un montant de 30 €/séance.

\* avec 2 abstentions pour l'augmentation générale des tarifs et à l'unanimité pour l'éveil musical en milieu scolaire.

N°81	Enfance-jeunesse	Nouveaux dispositifs : Bourse cré'active et Agir jeunes	Approuvé à l'unanimité
------	------------------	---	------------------------

- La « **Bourse Cré'Active** » elle s'adresse à un groupe de 8 jeunes de 14 à 17 ans qui habitent le territoire et qui effectueraient une action citoyenne de 5 jours en faisant de petits travaux de proximité pendant les vacances scolaires. Au terme de sa mission de 5 jours, il recevra une indemnité de 125 €. En cas d'absence 25 € seront décomptés par jour.

Des activités ludiques, culturelles ou sportives (1 à 2 sur les 5 jours) seront également programmées dans le but de créer une cohésion d'équipe. Le transport est pris en charge par Billom Communauté.

L'encadrement des jeunes sera assuré par le service jeunesse de Billom Communauté avec l'aide d'un encadrant technique.

Critères de sélection des jeunes :

- Jeunes repérés par la Maison des Solidarités
- Motivation écrite par le jeune
- Jeune habitant la commune où se déroule l'action citoyenne
- Parité garçon/ fille au sein du groupe

Un jeune peut bénéficier d'une seule bourse par an et ne sera pas prioritaire l'année suivante.

- "**Agir Jeunes**" : une dynamique autour des projets de jeunes s'est créée dans les communes, avec la création de juniors associations. L'idée de ce dispositif Agir Jeunes est de soutenir financièrement les projets portés par des jeunes de 12-25 ans en association ou pas, de renforcer la participation des jeunes à la vie du territoire, de les inciter à intégrer le monde associatif...

Les projets aidés par Billom Communauté sont des projets citoyens, culturels, environnementaux, sportifs, intergénérationnels, scientifiques..... Ne seront pas financés les projets de vacances. Le projet peut s'inscrire dans le cadre ou le prolongement d'une action engagée par Billom Communauté, le monde associatif ou les communes. Le projet est initié par les jeunes mais s'adresse à tous les publics.

Le projet devra répondre à 2 critères :

- être porté par au moins 5 jeunes, un maximum de jeunes du groupe doivent habiter sur Billom Communauté
- permettre aux jeunes de se rencontrer sur le territoire afin de rompre l'isolement.

N°82	Tourisme	Avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens	Approuvé à l'unanimité
------	----------	--	------------------------

Il est validé un avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens signée avec la Maison du Tourisme du Livradois-Forez pour la période 2022-2024 concernant les points suivants :

- l'aménagement intérieur des bureaux d'information touristique selon les plans fournis par le cabinet d'architecte.
- le prolongement d'un an du contrat de la chargée de mission qui travaille sur la démarche de classement et de qualité et sur le Schéma d'Accueil et d'Information Touristique et cela, sans contrepartie financière des EPCI.
- le reversement, dès 2023, du surplus de la taxe de séjour par rapport à 2019 et dans la limite de 3 229 € pour Billom Communauté,
- l'élaboration d'un schéma de développement touristique durable de la destination Livradois-Forez subventionné pour partie par le Cd 63. La MDT et le PNR s'engagent à prendre en charge l'intégralité de l'auto-financement.
- la contribution finale de 2023 se compose donc de : 117 024 € de contribution annuelle (prévue dans la convention initiale) + - 3 229 € de reversement de la taxe de séjour + 5 858 € pour l'aménagement intérieur des BIT  
soit un total de : 126 111 €.

N°83	Centre aquatique	Plan de sobriété énergétique	Approuvé à l'unanimité
------	------------------	------------------------------	------------------------

En raison d'une hausse extrêmement importante du coût de l'énergie, et notamment celle du gaz, le fonctionnement du centre aquatique sera fortement impacté en 2023. En gardant en perspective le projet d'établissement qui prévoit de privilégier la natation des scolaires, et avec l'aide de l'Aduhme, il a été identifié les périodes les plus judicieuses (en matière de gain énergétique et donc d'économies financières) pour envisager le plan d'actions suivant :

- baisse des températures de 2° de l'eau et de l'air sur le bassin et les vestiaires ; on passe donc de 28,2° à 26,2° pour l'eau ; et de 27,2° à 25,2° pour l'air,
- arrêt du surchauffage de l'eau pour les bébés-nageurs,
- fermeture de l'établissement : 25 week-end de janvier à la fin du mois de mai et ensuite de début novembre à fin décembre, 5 ou 6 semaines pendant les petites vacances scolaires [2 semaines des vacances de février, 2 semaines à Toussaint (dont une consacrée à la vidange), 1 ou 2 semaines à Noël].

Des mesures « compensatoires » pour le public sont proposées :

- des créneaux activités seront rajoutés pendant la semaine,
- toutes les activités seront maintenues pendant les vacances de Pâques,
- les amplitudes horaires d'ouverture seront augmentées pendant l'été.

N°84	Ressources humaines	Adhésion à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de gestion de la FPT du 63	Approuvé à l'unanimité
------	---------------------	--	------------------------

L'assemblée acte l'adhésion de Billom Communauté à la mission relative à l'assistance retraite exercée par le Centre de gestion de la fonction publique territoire du Puy-de-Dôme pour un coût de 675 €/an. Cet appui juridique et technique, dans la constitution des dossiers dématérialisés et le suivi des dossiers papiers, est destiné à contribuer à une adaptation continue aux méthodes de travail de la CNRACL, aux évolutions techniques et une clarification des situations les plus complexes.

N°85	Sport-santé	Subvention DRAJES et reversement au DALHIR	Approuvé à l'unanimité
------	-------------	--	------------------------

Billom Communauté a sollicité la somme de 15 000 € auprès de la DRAJES pour la mise en place de formations coordonnées par l'antenne Maison Sport Santé (MSS) de Billom Communauté. Cette subvention, si elle est allouée, sera reversée au DALHIR avec lequel l'EPCI a conventionné.

N°86	Finances	Décisions modificatives n°4 au BP et n°1 au BA	Approuvé à l'unanimité
N°87	Finances	Fixations de la durée d'amortissement des biens au 1/01/2023	Approuvé à l'unanimité
N°88	Finances	Attributions de compensation	Approuvé à l'unanimité

Sont validés :

- La décision modificative n°4 pour intégrer les dépenses complémentaires au siège, les travaux sur le parking et l'entrée ainsi que le reversement de la subvention de 15 000 € au DALHIR.
- Le mode de gestion – et de la durée - des amortissements des immobilisations selon la nouvelle nomenclature comptable de la M57 et l'application du principe de l'amortissement au prorata temporis.
- Le rapport annuel de la CLECT pour 2023 pour lequel seule la commune de Billom est impactée avec un montant qui revient à celui de 2016 à savoir 156 579 €.

N°89	Procédure	Candidature prochain programme Leader	Approuvé à l'unanimité
------	-----------	---------------------------------------	------------------------

Le Conseil valide la candidature unique à l'échelle de 448 communes du département du Puy-de-Dôme pour le nouveau programme Leader 2023-2027 intitulé « Osmose + ».

De nombreuses réunions de concertations ont eu lieu à l'échelle des anciens GAL (Groupes d'Action Locale) et une stratégie consensuelle a émergé pour déposer un dossier à la Région. Le SMAD des Combrailles a été identifié comme structure porteuse pour l'ensemble du périmètre.

N°90	Administration	Désignation de délégués	Approuvé à l'unanimité
------	----------------	-------------------------	------------------------

Monsieur Jean-Yves Grivet est désigné en tant que délégué suppléant à la Commission Locale de l'Eau du SAGE Allier.

N°91	Administration	AMF : motion	Approuvé à l'unanimité
------	----------------	--------------	------------------------

L'assemblée souhaite soutenir la motion portée par l'AMF concernant la situation actuelle au regard notamment de l'inflation, du point d'indice, du coût de l'énergie...et qui sollicite le gouvernement pour : créer un bouclier énergétique d'urgence,

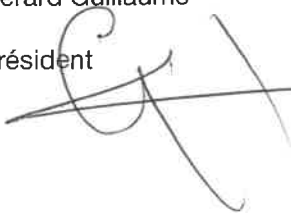
permettre aux collectivités de sortir, sans pénalités financières, des nouveaux contrats de fourniture d'énergie lorsqu'elles ont dû signer à des conditions tarifaires très défavorables,

donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente.

Fait à Billom le 20 décembre 2022

Gérard Guillaume

Président



Billom Communauté  
35 avenue de la gare  
63160 BILLOM